Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1972)

**Heft:** 183

Artikel: Une commission parmi d'autres : responsabilité et influence

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1015975

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# DOSSIER DE L'ÉDITORIAL (suite)

# 3. Des Vampires aux Mirages: la valse des millions

Depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, l'acquisition des avions militaires a été l'objet de longues discussions, en raison du coût accru des appareils et de leur haute technicité, de plus en plus difficilement dominée par l'administration, le parlement et même l'armée de milice.

— Juin 1947. Le Conseil national vote un crédit de 64,4 millions pour l'achat de 76 « Vampires » par 74 voix contre 59.

- Mars 1949. Le Conseil national accorde 108 millions pour l'achat de 100 autres « Vampires » après un débat difficile.
- Mars 1951. Le Conseil national vote un crédit de 175 millions pour l'acquisition de 150 « Venoms ».
- Mars 1953. Le Conseil national complète le précédent achat par un crédit de 115 millions destiné à acquérir 100 autres « Venoms ». Au cours des débats, certains députés réclament une commission d'enquête.
- Mars 1956. Le Conseil fédéral reçoit les 17,6 millions qu'il demandait pour poursuivre les essais du prototype « P-16 » construit par la Fahr- und Flugzeugwerke AG Altenrhein. Ce

vote, acquis par 124 voix contre 17, clôt une longue discussion au cours de laquelle certains conseillers nationaux ont accusé l'industrie privée d'avoir utilisé à son profit les projets de l'aile Delta de l'industrie aéronautique fédérale (Flugzeugwerke Emmen) et reprochent au conseiller fédéral Kobelt de brader les deniers publics au profit d'intérêts privés.

- Décembre 1956. Malgré l'affaire hongroise, les conseils législatifs refusent l'acquisition de 40 « Mystères » français.
- Janvier 1958. A l'issue d'un débat animé, le Conseil national accorde 312,7 millions pour l'achat de 100 « Hunters ».
- Mars 1958. Crédit de 407 millions pour 100 avions de type « P-16 ».
- 25 mars 1958. Chute d'un prototype du nouvel appareil dans le lac de Constance. Les autorités fédérales prennent alors la décision, encore aujourd'hui controversée, d'abandonner l'achat, donc la fabrication du « P-16 ».
- Juin 1961. Les Chambres fédérales votent un crédit de 871 millions pour l'acquisition de 100 « Mirages III S » qui doivent remplacer le « P-16 ».
- Avril 1964. Le Conseil fédéral demande un complément de crédit de 576 millions. Eclatement de l'affaire des « Mirages ». Seuls 57 appareils, dont 18 d'exploration, seront finalement achetés.

# 5. Les limites des techniques de décision rationnelle:

# l'avis d'un politologue

Le cas du choix du nouvel avion a permis \* de mettre en lumière les limites des techniques de décision rationnelle utilisées dans le cadre d'un système politique. Il s'agit d'une véritable démystification d'affirmations telles que : « On a confié aux ordinateurs le choix du nouvel avion ». (...)

A posteriori la décision rationnelle dépendait et dépend encore aujourd'hui, le choix n'ayant pas encore été arrêté): (a) des réactions du parlement, de la presse et d'autres acteurs (par exemple les pilotes), et (b) de la découverte de nouvelles alternatives. Est apparue une divergence entre les objectifs de certains acteurs du système politique (administration, gouvernement, presse). Ce déséquilibre a eu pour conséquence un prolongement de la phase de la préparation de la décision et une augmentation du coût de l'opération (salaire des fonctionnaires travaillant au projet, coût du maté-

riel technique — ordinateur par exemple — et renchérissement).

Cet état de choses, dont ne sont nullement responsables les techniciens qui ont appliqué les techniques de décision rationnelle, fait apparaître une difficulté certaine du système politique suisse à résoudre ce type de problèmes. Les efforts nécessaires pour améliorer cette capacité de décision devraient viser (a) à une définition plus précise de la conception de la défense nationale, et par conséquent des programmes d'armement (ceci pourrait être réalisé par une application encore plus systématique de l'analyse des systèmes), et (b) à éviter dans la mesure du possible l'apparition de déséquilibres entre les objectifs des différents acteurs du système politique, en particulier entre l'administration et les représentants du peuple.

\* In (à paraître, Genève, 1972) Paolo Urio: « Processus de décision et de contrôle démocratique en Suisse: étude de cas dans le domaine de la défense nationale »

# 4. Une commission parmi d'autres: responsabilité et influence

Ci-dessous la liste des membres (qui n'a que peu changé depuis le mois de juin 1969) de l'Association suisse de l'industrie aéronautique (ASIA) dont nous avons situé l'importance au chapitre 2 parmi les commissions chargées de préparer l'acquisition d'un nouvel avion:

Aluminium Suisse AG, Zurich; AMESA Ateliers mécaniques et électrochniques S.A., Genève; Usines Ettore Ambrosetti, Manno-Lugano; Bachmann & Cie S.A., Neuchâtel; Baumann & Cie S.A., Rüti; Ateliers des Charmilles S.A., Genève; Condor S.A., Courfaivre; Contraves AG, Zurich; Dätwyler AG, Altdorf; Décolletage S.A., Grenchen; Georges Fischer AG, Schaffhausen; Flugund Fahrzeugwerke AG, Staad b/Rorschach; Hausammann+Isler, Ing. Büro, Zurich; Walter Franke AG, Aarburg; Usines Jean Gallay S.A., Genève; Hänni & Cie AG, Jegenstorf; Société de vente Hispano Suiza, Genève; Limess, B. von Liliencron, Kloten; Dr. Walter Mäder, Lack- und Farbenfabrik AG, Killwangen; Mecaplex S.A., Grenchen; Metallwarenfabrik Zug, Zug; Motosacoche S.A., Genève; G. Naef Flugmechanik, Fischental; Nova-Werke, Ferber + Wran, Zurich; Oederlin + Cie, AG, Baden; O. Key AG, Zurich; Oxal, Châtelaine; Pilatus AG, Stans; Revue Thommen AG, Waldenburg; Von Roll AG, Gerlafingen; Adolphe Saurer AG, Arbon; Schindler-Reliance Electronic AG, Dierikon; Schweiz. Industrie-Ges. SIG, Neuhausen; Schweiz. Lokomotiv + Maschinenfabrik, Winterthur; Schweiz. Wagons- + Aufzügefabrik AG, Schlieren; Sprecher+Schuh AG, Aarau; Standard Telefon+ Radio AG, Zurich; Stoppani AG, Bern; Gebr. Sulzer AG, Winterthur; Transair S.A., Colombier; Vibro-Meter S.A., Fribourg; Max Dätwyler + Co., Bleienbach.

# 6. Du bonheur d'être suisse

M. Heiner Schulthess, chef du groupement pour l'armement, au « Sonntags Journal » (27.2.1972) au sujet du choix de l'avion de combat.

SJ: Le parlement pèse-t-il lourdement sur votre évaluation?

Schulthess: Nous sommes en démocratie. Et le parlement est la dernière instance qui doit décider du message. La tâche des Etats autoritaires est certainement simplifiée en cette matière; par bonheur justement nous sommes suisses. »

### **ÉCONOMIE**

# Industrie genevoise et nouvelle frontière

En 1862, deux universitaires genevois, l'un professeur de physique, l'autre de botanique, fondent officiellement la Société genevoise des instruments de physique, dont l'idée était née de leur besoin en matériel de recherche.

La coutume était fréquente à l'époque de la révolution industrielle; elle assurait à l'industrie genevoise, par ce lien quasi familial entre la recherche et la production, une haute technicité et une bonne compétitivité sur les marchés extérieurs.

Un siècle plus tard, l'innovation n'est plus au pouvoir. Et le déplacement de Gardy à Préverenges près de Morges est le signe le plus récent de la crise que traverse depuis plusieurs années l'industrie des machines. Après Le Rêve, fabrique de cuisinières, Gardy, spécialisée dans le matériel électrique, n'a pu faire face aux conditions particulières de Genève: prix des terrains et coût élevé de la main-d'œuvre; ce dernier élément ne jouant pas moins que le premier dont la presse a abondamment parlé.

# Des salaires moyens

L'entreprise, en effet, ne pouvait offrir que des salaires très moyens, puisqu'on peut estimer que son chiffre d'affaires par ouvrier est de trois à cinq fois inférieur à celui de la chimie par exemple.

Autre élément significatif de cette situation, seul le 5 % de la production est destiné à l'exportation. Bref, Gardy illustre de façon éclatante toutes les faiblesses d'une industrie genevoise des machines qui a pris, au fil des années, un retard évident dans le domaine de la recherche et de la commercialisation. Et le « Journal de Genève » d'écrire : « Il y aura d'autres affaires Gardy. Et d'autres déchirements. »

Certes l'affaire doit être vue aussi sur le plan romand. D'autant que Gardy appartient pour 56 % aux Câbleries et Tréfileries de Cossonay, propriété elle-même pour 35 % des Câbles électriques de Cortaillod et 20 % d'Alusuisse. Et un déplacement de 40 km, malgré les graves problèmes que cela pose pour le personnel, n'entraînera évidemment pas de bouleversement dans l'industrie romande.

# Un déséquilibre

Cependant le retentissement de ce départ du bout du lac n'a pas qu'une cause émotionnelle. Il dépasse l'attachement que les Genevois traditionnels peuvent avoir pour leur patrimoine. Car l'affaire Gardy repose une fois de plus le problème de l'équilibre économique de Genève, ou plutôt du déséquilibre qui s'accentue entre le secteur tertiaire et le secteur secondaire.

Quelque attirant que soit le tertiaire en raison de son rapport, sa fragilité même interdit qu'une collectivité bâtisse sa prospérité sur lui seul. Preuve en sont les départs fréquents de maisons américaines. Genève doit garder un secteur secondaire qui s'adapte aux conditions particulières de la situation. Cela doit se faire par une concertation entre les intéressés et par une intervention des pouvoirs publics, qui, depuis trop longtemps, ont laissé se développer librement le secteur des services à l'échelle internationale surtout.

Mais avant toute chose, l'industrie genevoise doit se consacrer à des activités complexes très techniques et de haute précision qui ont fait longtemps sa caractéristique et sa force.

# Une nouvelle venue

Pour la première fois depuis des dizaines d'années, une nouvelle entreprise de l'industrie des machines vient de s'installer. Elle est spécialisée dans la fabrication d'appareils de mesure de la pollution. Elle est américaine.